

## application loi dans le temps

Par **juliette**, le **10/06/2007** à **14:26**

Bonjour

Bientôt une loi sera votée pour instaurer (dans certains cas ) une peine planchée pour les récidivistes.

Si cette loi est votée par exemple en juillet , est ce qu'un tribunal pourra appliquer la peine planchée pour une personne ( déjà plusieurs fois condamnée) comparaisant au tribunal correctionnel en aout pour des faits datant d'avant le vote de la loi ( datant par exemple de mai) ?

Je serai tenté de répondre non , en raison du principe de non-rétroactivité , mais je préfère vous posez la question.

Merci d'avance.

Par **Olivier**, le **10/06/2007** à **14:29**

principe d'application de la loi pénale dans le temps : la rétroactivité ne s'applique que si la peine encourue en conséquence est plus douce. Donc en l'occurrence la loi s'appliquera aux infractions commises à compter de son entrée en vigueur...

Au fait peine plancher ça prend "er" à plancher et non "ée". C'est le plancher des vaches et non le fait que la peine soit accrochée à une planche... Un juriste se doit AVANT TOUT d'avoir une orthographe irréprochable !

Par **Thomas06nice**, le **17/07/2007** à **13:50**

Par **Thomas06nice**, le **17/07/2007** à **13:52**

[quote:rvgiw8n7] Au fait peine plancher ça prend "er" à plancher et non "ée". C'est le plancher des vaches et non le fait que la peine soit accrochée à une planche... [b:rvgiw8n7]Un juriste

se doit AVANT TOUT d'avoir une orthographe irréprochable !  
la rétroactivité ne s'applique que si la peine  
encourue [...] :P

Alors tu sauras que "encourue" ne prend qu'un seul R

Par **gadinet**, le **25/07/2007** à **07:56**

il fait distinguer les 2 termes de la récidive  
le 1er terme, 1ère condamnation définitive pourra être intervenu avant la loi nouvelle---  
jurisprudence CEDH

:roll: :roll:

le 2ème terme de vra être intervenir après

Par **juliette**, le **25/07/2007** à **19:07**

Merci Gadinet pour ta réponse, c'est justement ce que je voulais savoir.

Par **gadinet**, le **25/07/2007** à **21:05**

pour être clair  
le 2ème terme devra intervenir après la nouvelle loi, :oops: :oops:

pour des faits commis postérieurement à l'entrée en vigueur de cette loi nouvelle  
:oops: :oops:

Image not found or type unknown